

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

LOYERS IMPAYES

Si votre locataire ne règle pas son loyer à la date prévue au bail (jour J), vous devez lui adresser :

à **J + 20 jours** après la date d'exigibilité du loyer :

↳ Adresser à votre locataire une lettre de relance simple et un double au(x) garant(s) éventuel(s).

à **J + 35 jours** après la date d'exigibilité du loyer :

↳ Adresser à votre locataire et au(x) garant(s) éventuel(s), une lettre de mise en demeure, en recommandé avec avis de réception.

à **J + 40 jours** après la date d'exigibilité du loyer :

↳ Si les loyers n'ont pas été réglés complètement régularisés par le locataire ou le(s) garant(s), déclarez le sinistre à INSURED, par mail ou par courrier

à **J + 50 jours** après la date d'exigibilité du loyer :

↳ Si les loyers n'ont pas été complètement régularisés, INSURED saisira l'huissier de justice afin qu'il délivre un commandement de payer au locataire et une dénoncé à caution au(x) garant(s).

Après la déclaration, merci de nous informer trimestriellement :

- des nouvelles mensualités impayées,
- de tout règlement reçu directement de votre locataire.

DETERIORATIONS IMMOBILIERES

Si l'état des lieux de sortie (jour J) laisse apparaître des détériorations immobilières :

à **J + 8 jours** du départ du locataire :

↳ Vous devez adresser à votre (vos) locataire(s) et cautions éventuelles, une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant le montant des réparations à régler, résultant d'un devis.

à **J + 15 jours** du départ du locataire :

↳ Si le locataire n'a pas réglé les sommes réclamées, vous devez déclarer votre sinistre de détériorations immobilières à l'Assureur.

Si le locataire est parti furtivement ou a été expulsé, vous devez transmettre à l'Assureur une déclaration de sinistre de détériorations dans le mois qui suit la date de la constatation des détériorations immobilières par Huissier de Justice.

adressez votre déclaration de sinistre :

par mail à serviceclients@insuredpro.fr

par courrier au Cabinet INSURED

10 rue des Arts

31000 Toulouse